

## CONDITIONS PARTICULIÈRES HÉBERGEMENT ZIMBRA®

Version en date du 1/06/2015

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de service de PHOSPHORE SI, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières relatives au Service de Messagerie collaborative développé par PHOSPHORE SI à partir de la solution Zimbra®. Les présentes ont également pour objet de définir les dispositions contractuelles applicables à la souscription et à l'utilisation du Service par le Client.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

### **ARTICLE 2 : MOYENS – CONDITIONS D'EXPLOITATION**

Le Service est accessible par le réseau Internet par l'intermédiaire d'une connexion internet. PHOSPHORE SI commercialise une offre de messagerie collaborative élaborée sur la base de la solution Zimbra®. Le Service présente à la fois des fonctionnalités de Messagerie électronique mais également un espace de travail collaboratif permettant la mise en place de calendriers personnels, etc... A ce titre, PHOSPHORE SI rappelle qu'en raison de la haute technicité du Service, il ne saurait être soumis à ce titre qu'à une obligation de moyen.

Un Compte est défini comme un espace de Messagerie collaborative créé par le Client et exclusivement dédié à un utilisateur final du Service. Chaque Compte est basé sur une Licence Zimbra® et dispose de son propre espace de stockage.

### **ARTICLE 3:DESCRIPTION DU SERVICES**

Le Service se définit comme une solution de Messagerie électronique basée sur la solution Zimbra® et permettant outre la fonctionnalité d'émission / réception de courriers électroniques, la mise en commun de ressources ou d'informations dans un univers collaboratif parmi les Comptes créés sur le nom de domaine sur lequel est installé le Service. Il peut à ce titre s'agir, de calendriers, événements, fichiers, tâches de travail...

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE RÉALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS**

Pour pouvoir utiliser le service, le Client doit disposer d'un Nom de domaine pour lequel il a la qualité d'Administrateur. En ce sens il reconnaît disposer de la faculté de modifier la configuration du Nom de domaine, les serveurs DNS...

Le Client doit lors de sa commande préciser le Nom de domaine sur lequel il souhaite installer le Service et un mail administrateur de ce domaine qui aura les droits administrateurs.

A compter de la validation de sa commande par PHOSPHORE SI, PHOSPHORE SI adressera par courriel les codes administrateurs d'accès permettant de se connecter à son Service Zimbra®.

Le Client crée les Comptes directement dans l'interface d'administration Zimbra®. Ces comptes seront facturés dans les conditions définies à l'article 8 des présentes.

PHOSPHORE SI offre la possibilité au Client de choisir parmi différents Comptes présentant chacune une liste de fonctionnalités disponibles. PHOSPHORE SI se réserve la possibilité d'apporter de nouvelles fonctionnalités ou de faire évoluer les fonctionnalités existantes.

Il appartient au Client de déterminer quelles sont les fonctionnalités qu'il souhaite attribuer à chacun de ses utilisateurs et de souscrire en conséquence les Comptes y correspondant. Le Client peut souscrire différents types de Comptes sur le Service.

## **ARTICLE 5 : OBLIGATION DE PHOSPHORE SI**

PHOSPHORE SI s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

PHOSPHORE SI s'engage à :

- Maintenir en état de fonctionnement ses équipements techniques sur lesquels est installé le Service du Client.
- Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du Service par le Client sur demande d'intervention du Client.
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.
- Garantir la confidentialité des Données du Client sous réserve de la bonne configuration par ce dernier des accès liés au Service conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes.

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS DE PHOSPHORE SI**

La responsabilité de PHOSPHORE SI ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel PHOSPHORE SI n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance ;
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de PHOSPHORE SI ;
- Arrêt du Service pour toute cause visée à l'article 6 ;
- Divulgarion ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client ;
- Détérioration de l'application ;
- Mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle ;
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client ;
- Intervention sur le Service par un tiers non autorisé par le Client ;

PHOSPHORE SI se réserve le droit d'interrompre le Service, si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité de l'Infrastructure PHOSPHORE SI, que ce soit suite à une utilisation dudit Service de manière anormale, malveillante ou frauduleuse. Dans ce cas, PHOSPHORE SI s'efforcera d'en informer préalablement le Client et ce dans la mesure du possible.

PHOSPHORE SI ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le Serveur Privé Virtuel du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

PHOSPHORE SI ne saurait être tenu responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

PHOSPHORE SI ne donne aucune garantie liée aux conséquences de l'utilisation du Service par le Client, notamment en ce qui concerne la sécurisation et la préservation desdites données.

PHOSPHORE SI ne pourra être tenu responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique sur le Service du Client.

PHOSPHORE SI ne saurait être tenu responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise utilisation du Service par le Client.

Dans le cadre des courriers électroniques, PHOSPHORE SI ne peut garantir la bonne délivrance du courrier électronique envoyé depuis le Service par le Client ou l'un des utilisateurs du Service, lorsque la taille du message est supérieure à la taille standard

utilisée par les fournisseurs de service de Messagerie électronique à savoir 10 mégaoctets (mo).

Pour garantir la sécurité du Service ou son bon fonctionnement, PHOSPHORE SI se réserve la possibilité de limiter les caractéristiques techniques d'accès au Service et notamment les débits de transfert des fichiers, les modalités d'accès à la plateforme ou encore de bloquer tout accès provenant de réseaux ou d'adresses IP considérés par PHOSPHORE SI comme non sécurisés ou malveillants.

PHOSPHORE se réserve la possibilité de suspendre le Service en cas d'utilisation non conforme aux présentes conditions particulières, ou conditions générales de Service de PHOSPHORE, des lois et règlement en vigueur ou encore contraire aux droits des tiers, ou encore en cas de demande formulée auprès de PHOSPHORE par une autorité compétente. De même, PHOSPHORE SI pourra être amené à accéder aux données du Client à la demande de ces mêmes autorités.

## **ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT**

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le Client s'engage à fournir des coordonnées valides permettant son identification : Nom, Prénom, organisation le cas échéant, Adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique, PHOSPHORE SI se réservant la possibilité de demander des justificatifs, le client devant les transmettre dans les 72 heures à compter de la demande de PHOSPHORE SI, à défaut de justificatifs, PHOSPHORE SI se réserve la possibilité de suspendre les services du Client.

**7.1.** Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services, applications, logiciels stockés sur son Service, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, PHOSPHORE SI ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

PHOSPHORE SI ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le Service, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des utilisateurs par le Client.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes.

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par PHOSPHORE SI des sommes déjà versées.

**7.2.** Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel, les utilisateurs de son Service, ou par toute personne auquel le Client aura fourni un ou des mot(s) de passe permettant de se connecter sur tout ou partie du Service.

De même, le Client et/ou les utilisateurs du Service supportent seuls les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

**7.3.** Le Client est seul responsable de la création, de la gestion, de l'administration, de la suppression des Comptes qu'il souscrit dans le cadre du Service. Il lui appartient à ce titre de s'assurer de la bonne gestion des accès des utilisateurs aux Comptes et aux éventuelles données stockées sur l'espace de travail collaboratif. Il appartient au Client de générer les mots de passe pour chacun des Comptes qu'il crée dans le cadre du Service.

A ce titre, PHOSPHORE SI décline toute responsabilité en cas d'intrusion dans l'Interface d'administration Zimbra® ou dans les Comptes qui serait directement imputable à une mauvaise gestion des accès par le Client.

**7.4.** Il appartient au Client de s'assurer qu'il dispose bien d'une sauvegarde de ses données avant de procéder à la suppression d'un Compte. Dans ce cas, l'intégralité des données correspondant à ce Compte sera supprimée par PHOSPHORE SI.

**7.5.** Le Client s'engage à veiller à la sécurité de ses données ainsi qu'à la gestion des accès correspondant à chacun des Comptes.

**7.6.** PHOSPHORE SI rappelle au Client que la violation du secret des correspondances est pénalement répréhensible conformément aux dispositions des articles 226-15 et 432-9 du code pénal et L33-1 du code des postes et des communications électronique.

**7.7.** Le Client garantit être l'Administrateur du Nom de domaine pour toute la durée du Service.

**7.8.** Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux marques PHOSPHORE SI ou de la société Zimbra®. Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par PHOSPHORE SI ou encore par la société Zimbra®, PHOSPHORE SI en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondante. Le remboursement de ces sommes sera demandé au Client. Le Client

pourra alors régler la somme due par chèque en euros.

## **ARTICLE 8 : TARIS, PAIEMENT ET FACTURATION**

### **9.1. Tarifs**

Les abonnements et prestations proposés sont mentionnés dans le bon de commande; ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables en euros.

Phosphore SI se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site [www.phosphore.eu](http://www.phosphore.eu) un mois à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au Client. Suite à cette information le Client sera libre de résilier le contrat, dans les conditions précisées dans l'article 16 des présentes. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

Phosphore SI se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

### **9.2. Renouvellement**

Le contrat souscrit par le Client est automatiquement renouvelé pour une durée d'un mois à compter de la date d'expiration de la période initialement souscrite. Si le paiement est automatique il sera effectué sur la carte ou le compte bancaires du Client.

Le Client peut toutefois demander le non renouvellement d'un ou plusieurs Comptes de son Service par l'intermédiaire de l'interface Zimbra. Le service sélectionné ne sera pas renouvelé à l'issue de la période en cours d'exécution au moment de la demande formulée par le Client.

### **9.4. Options**

Toute option souscrite dans le cadre du Service fera l'objet d'une facturation propre selon les conditions applicables à l'option et définies sur le site PHOSPHORE SI. A ce titre, elle pourra faire l'objet d'une facturation à l'acte, au mois, à l'année en fonction du type d'option.

### **9.5. Conséquences d'un retard de paiement**

Si des difficultés apparaissent dans le paiement du montant de la facture adressée au Client, un courriel sera transmis au Client à l'adresse donnée par le client lors de la commande l'invitant à procéder au paiement dans les plus brefs délais et au plus tard dans les huit jours pour empêcher toute interruption de service.

A défaut de réception du paiement et de sa validation par PHOSPHORE SI dans les huit jours suivant l'envoi de ce courriel, PHOSPHORE SI procédera à la suspension du Service et de l'intégralité des Comptes souscrits pour le Service.

Le Client disposera alors de 48 heures pour renouveler le Service, à défaut de paiement validé par PHOSPHORE SI dans ce délai, PHOSPHORE SI procédera à la suppression du Service du Client et de l'ensemble des données stockées.

Tout défaut de paiement ou impayé (annulation du paiement par carte, défaut de provision et/ou rejet par notre banque suite à un paiement par prélèvement...) sera considéré comme un retard de paiement.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par PHOSPHORE SI de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour PHOSPHORE SI d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article 8 des Conditions Générales de Service de PHOSPHORE SI.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature du Service devra être exprimé par courrier électronique à destination du support PHOSPHORE SI dans un délai de 05 jours à compter de la facture de renouvellement.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par PHOSPHORE SI ou encore par la société Zimbra®, PHOSPHORE SI en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondante. Le remboursement de ces sommes sera demandé au Client. Le Client pourra alors régler la somme due par chèque en euros.

## **ARTICLE 9 : RÉTRACTATION**

Conformément aux dispositions de l'article 14 des conditions générales de service, le Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) accepte expressément l'exécution immédiate de la prestation à compter de la validation de sa commande et renonce expressément à exercer son droit de rétractation. A compter de la validation du paiement, le Client disposera de l'accès à son Interface d'administration Zimbra et aux Services de Messagerie collaborative et de la faculté de commander les Comptes de son choix. Dès lors et conformément aux termes de l'article L 121-21-8 du code de la consommation, le Client ne disposera pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation pour toute commande ou renouvellement du Service.